# Mobilisation du Fonds de solidarité de l’Union européenne: aide à la Roumanie et à l'Italie à la suite de catastrophes naturelles survenues en 2022, ainsi qu'à la Turquie à la suite des tremblements de terre survenus en février 2023

2023/0297(BUD) - 04/10/2023 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 593 voix pour, 11 voix contre et 22 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l’Union européenne pour venir en aide à la Roumanie et à l’Italie à la suite de catastrophes naturelles survenues en 2022, ainsi qu’à la Turquie à la suite des tremblements de terre survenus en février 2023.

Le Parlement a approuvé la décision visant à mobiliser, dans le cadre du budget général de l’Union établi pour l’exercice 2023, les sommes suivantes au titre du Fonds de solidarité de l’Union européenne en rapport avec des catastrophes naturelles:

- un montant de **33.895.935 EUR en faveur de la Roumanie** en rapport avec la sécheresse survenue en été 2022;

- un montant de **20.939.095 EUR en faveur de l’Italie** en rapport avec les inondations survenues dans la région des Marches en septembre 2022;

- un montant de **400.000.000 EUR en faveur de la Turquie** en rapport avec les tremblements de terre survenus en février 2023.

Le Parlement s’est félicité de cette décision qui constitue une expression concrète et visible de la solidarité de l’Union avec ses citoyens et les régions des zones touchées en Roumanie, en Italie et en Turquie. Il a insisté une nouvelle fois sur l’importance **d’informer le public** des retombées positives concrètes du Fonds de solidarité de l’Union européenne (FSUE).

Soulignant que les phénomènes météorologiques extrêmes vont encore augmenter en fréquence et en intensité en raison du changement climatique et que le FSUE n’est qu’un instrument curatif, les députés ont appelé l’Union à **redoubler d’efforts pour lutter contre le changement climatique** tant au sein de l’ Union qu’à l’échelle mondiale.

La réserve de solidarité et d’aide d’urgence est constamment épuisée et ne suffit pas à compenser les conséquences des catastrophes naturelles et d’origine humaine. Le Parlement a dès lors rappelé que les ressources disponibles pour le FSUE devraient être notablement augmentées dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel et il a prié instamment la Commission **d’augmenter le budget de la réserve de solidarité et d’aide d’urgence** et de renforcer considérablement le budget annuel du FSUE.

La Commission est invitée à présenter un modèle pour une **mobilisation rapide et en temps opportun du FSUE**, y compris le traitement des demandes, afin de permettre aux autorités compétentes de répondre au plus vite aux besoins de reconstruction. Il est urgent de libérer l’aide financière du FSUE afin qu’elle

parvienne à temps aux régions touchées et d’apporter l’aide nécessaire demandée par les États membres pour les opérations concernées, comme la réhabilitation des infrastructures, les services de secours, dont l’ action des pompiers, la restauration des zones agricoles affectées et la fourniture d’eau.